



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association des BFC Angels - Convention 2025-2027 - Demande de subvention 2025**

Le réseau des BFC Angels fait partie d'un réseau national de Business Angels, fédéré par France Angels et regroupant plus de soixante réseaux selon des thématiques portées telles Angels Santé ou Agri Angels, des secteurs géographiques comme les BFC Angels, ou encore des alumni comme le réseau Arts & Métiers.

Association Loi 1901, BFC Angels a été créée à Dijon en 2004. Leurs bureaux se situent à la Burgundy School of Business de Dijon, un des partenaires les plus anciens.

Les membres des BFC Angels sont tous des dirigeants d'entreprises, des professionnels libéraux, des cadres supérieurs en activité ou non. Grâce aux profils variés de ces quelques soixante hommes et femmes, tous bénévoles, l'Association dispose des compétences lui permettant d'étudier des dossiers dans tous les secteurs d'activité.

La vocation de BFC Angels est de fédérer des investisseurs et de les mettre en relation avec des entrepreneurs qui portent un projet de création, reprise ou développement.

Il est important de noter que ce n'est pas l'association qui investit, mais chacun de ses membres, choisissant les startups dans lesquelles il souhaite investir.

Les Business Angels investissent ainsi au capital de l'entreprise et partagent donc le risque entrepreneurial.

En termes de fonctionnement, il s'opère essentiellement lors de réunions plénières mensuelles, au cours desquelles les porteurs de projet souhaitant obtenir l'accompagnement des Business Angels viennent présenter en vingt minutes leur dossier. Si cette première étape est passée, une instruction commence durant 2 à 6 mois réalisée par 2 ou 3 Business Angels travaillant aux côtés du porteur de projet pour sécuriser certains points du dossier, jusqu'au moment où ils estimeront que ce dossier peut être présenté pour une levée de fonds.

L'apport des Business Angels est donc triple : finances, compétences et expertises, et mises en relation.

A ce jour, 9,7 M€ ont été investis dans 76 entreprises, dont 24 inscrites au RCS de Dijon, et ce pour un montant de 3.3 M€. Ainsi, le poids de Dijon et ses environs est prépondérant (34%) dans le financement réalisé par les Business Angels avec des réussites de parcours entrepreneuriaux et de levées de fonds pouvant être illustrées telles CASIS (logiciels de retraitement d'images médicales) ou COCOLIS (Blablacar du Colis). Pour autant la moitié environ des investissements sont perdus dans des projets qui n'aboutiront finalement pas. Ce qui constitue bien l'engagement des Business Angels et leurs prises de risque. L'implication des bénévoles est indispensable à l'action du réseau, ainsi que le soutien également des partenaires publics et privés, parmi lesquels peuvent être cités : Seb, le groupe URGO, les banques régionales, la BSB, les organisations patronales, etc. Soit au total plus de 30 partenaires mobilisés.

Pour accompagner le développement du réseau des BFC Angels et son effet de levier essentiel dans le financement des entreprises innovantes (auprès des banques, de Bpifrance, d'investisseurs...), le Président de l'Association a écrit au Président de la métropole en juillet 2025 pour une demande de soutien assortie d'une participation de Dijon métropole à la dynamique des actions portées par le réseau.

Les ressources de l'Association sont de 5 types : cotisations des adhérents, partenariats majeurs et classiques, prestations réalisées, frais de participation aux instructions facturés aux startup accompagnées, bénévolat.

Il vous est ainsi proposé de délibérer une aide annuelle de 5 000€ dans le cadre d'une convention de partenariat 2025-2027 en annexe. Le Grand Chalon soutient les BFC Angels depuis 2016. La

Région a aussi été un soutien pendant plusieurs années et s'engage à présent financièrement dans BFC Angels Capital au service de la reprise et du développement d'entreprises régionales.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la subvention annuelle de Dijon métropole à hauteur de 5 000 € pour l'association des BFC Angels sur la période 2025-2027 selon les termes de la convention jointe en annexe ;
- **de dire** que les crédits seront pris sur le budget 2025 pour débiter l'accompagnement de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents liés à l'attribution de la subvention.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	